

Centre Communal Action Sociale ou CCAS



Le rôle du CCAS

Le CCAS mène une action générale de prévention dans la commune. Il propose un accompagnement des personnes fragilisées. Il est un lieu d'accueil, d'aide et d'information pour tous les Montastrucois. Outre ses obligations légales d'aide aux personnes les plus vulnérables, le CCAS de Montastruc-la-Conseillère a la volonté de développer le contact et l'échange entre les générations. C'est ce qu'on appelle le lien intergénérationnel. Cela passe par des gestes simples du quotidien, une discussion, la transmission des souvenirs ou par l'organisation d'ateliers de jardinage, de bricolage ou d'informatique.

Le CCAS souhaite animer la vie de notre ville afin de partager des moments de convivialité, rompre l'isolement et favoriser l'entraide. En partenariat avec les associations et les écoles, le CCAS soutient toutes les initiatives en faveur de la solidarité collective.


Les membres du Conseil d'administration

Le CCAS est géré par un conseil d'administration, présidé par le Maire et constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal (Marjorie Maucouard, Daniel Fortier, Mania Le Nivet, Patricia Cadoz, Chantal Michaux) et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommées par le Maire (Dr François Gérard, Sylvie Rouaix, Angela Faure, Noëlle Rossignol, Claudine Chanet). Ensemble, ils déterminent les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Ils mettent en place des actions solidaires pour faire face aux situations de précarité ou de grandes difficultés sociales. Ils ont pour objectif de développer des activités et des animations qui s'adressent à tous, favoriser les échanges et permettre ainsi aux Montastrucois de mieux se connaître.

Ses missions

Le CCAS intervient sur les actions suivantes :

- * Attribution d'aide financière ponctuelle après examen du dossier en commission. Il peut s'agir d'une aide financière urgente pour faire face aux dépenses de première nécessité (alimentaire, énergie, hygiène) ou ponctuelle pour honorer une lourde dépense exceptionnelle.

- 
- * Aide aux démarches administratives et orientation vers les services partenaires.

Il accompagne dans la constitution des dossiers de demande de RSA, d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, d'aide sociale...

- * Soutien au logement

Aide à la constitution des dossiers de demande de logement social. Il fait le lien avec les bailleurs sociaux de la commune. Il participe aux commissions d'attribution des logements organisées par les bailleurs sociaux.

Obligation de se domicilier.

La domiciliation s'adresse à toute personne sans domicile stable qui a besoin d'une adresse pour recevoir son courrier et accéder à ses droits (RSA, CMU, ...).

- * Maintien à domicile

Il propose un service de portage des repas. Le portage des repas a pour objet de permettre aux usagers de bénéficier d'une prestation sociale lui permettant de continuer à vivre à son domicile en ayant l'assurance d'une alimentation équilibrée et d'un lien social créé ou renouvelé.

- * Référencement des personnes vulnérables



Ses temps forts 2020

- * Opération Père Noël solidaire
- * Associé aux ALAE de Montastruc- la-Conseillère, aux associations de parents d'élèves et au Cercle Laïque, il a participé à une collecte de jouets au profit des " Restos du Cœur ".
- * Cartes de vœux 2021